

# Certificat



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**NEXTADVANCE est certifié pour ses actions de :**

- L. 6313-1-1 Actions de formation
- L. 6313-1-3 Validation des acquis par l'expérience
- L. 6313-1-4 Formation par apprentissage

situé à :

9 avenue de Paris  
94300 Vincennes Cedex

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme NEXTADVANCE (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11940936794 , SIREN 822883393) et atteste de sa conformité aux:

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- Guide de lecture du Référentiel national qualité et le Questions-Réponses publiés sur le site du Ministère du Travail
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n°4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail
- à la procédure de certification PRO RNQ 003 en vigueur sur le site de PRONÉO Certification

Ce certificat est valable\* du 22/10/2024 au 21/10/2027

Date originale du cycle de certification en cours : 22/10/2024

Certificat n° F0430-1-R1 (\*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 22ème mois du cycle de 3 ans)

Le 31/07/2024

Président de PRONEO CERTIFICATION  
Yves PARIOT



FORM RNQ 033 07

